



CONDITIONS GÉNÉRALES

Groupeement 4 Rivières — applicables à toute inscription et réinscription

1. CHAMP D'APPLICATION

L'inscription implique l'acceptation pleine des présentes conditions, des statuts, du règlement interne, des directives et des chartes du club (joueurs et parents).

2. ADMISSION

L'admission est soumise à l'approbation du comité. Elle devient effective après validation et paiement de la cotisation. Le membre s'engage à communiquer toute modification de ses coordonnées.

3. MEMBRES MINEURS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Responsabilité : les parents restent responsables de l'enfant en dehors des heures exactes d'entraînements et de matchs (prise en charge et retour ponctuels).

Comportement : attitude exemplaire et fair-play exigée au bord des terrains ; tout comportement agressif ou directif est interdit.

Communication : suivre les canaux officiels (WhatsApp en priorité, e-mail, site).

4. COTISATIONS ET FINANCES

Montant : fixé chaque saison par l'Assemblée Générale ; échéance 30 jours après réception de la facture.

Non-paiement : frais de rappel, suspension des entraînements, blocage de licence, exclusion possible.

Démission : par écrit ; valable pour fin d'exercice (30 juin) si annoncée avant le 31 décembre, sinon reportée d'un an.

Cotisation versée non remboursée, sauf décision exceptionnelle du comité.

Amendes : toute amende infligée par l'ASF/AVF pour comportement inadapté est remboursée par le membre concerné.

5. ENGAGEMENT SPORTIF ET COMPORTEMENT

Respect exigé envers entraîneurs, arbitres, adversaires, bénévoles et infrastructures. Ponctualité aux entraînements et annonce préalable des absences. La composition d'équipe et le temps de jeu relèvent exclusivement des entraîneurs — toute critique d'autres enfants est proscrite. Chaque membre représente positivement l'image du club.

6. PARTICIPATION À LA VIE DU CLUB

Le club peut solliciter la participation des membres et de leurs familles aux manifestations, tournois, journées de bénévolat et assemblées.

7. SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

Chaque membre pratique sous sa propre responsabilité (assurance accident/RC recommandée). Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage causé par des tiers.

8. IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES

Le membre autorise l'usage de son image dans le cadre des activités du club (site, réseaux sociaux, affiches), sans publication du nom sans consentement ; opposition possible par écrit. Les données personnelles sont traitées conformément à la LPD suisse, exclusivement pour la gestion du club et les affiliations ASF/AVF.

9. SANCTIONS ET DISPOSITIONS FINALES

Tout manquement aux valeurs, statuts ou règlements peut faire l'objet de sanctions disciplinaires du comité (voir règlement). Le comité peut modifier les présentes conditions ; les nouvelles versions publiées sur le site entrent immédiatement en vigueur. Droit suisse applicable, for juridique : tribunaux valaisans.

En signant le bulletin d'inscription ou en s'acquittant de la cotisation, le membre (ou son représentant légal) confirme avoir pris connaissance des présentes conditions générales et s'engage à les respecter.



Nom du joueur / de la joueuse : _____

Nom du représentant légal (si mineur) : _____

Lieu et date : _____ Signatures : _____